

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 78 (1990)

Heft: 3

Artikel: "Femmes suisses" et la pub : la bulle Swissair

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-279317>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

le contre-projet du Conseil fédéral, la Recommandation du Conseil de l'Europe, etc. Cet important document peut être commandé à la Fédération des femmes protestantes, 60 Winterthurerstrasse, 8006 Zurich. Prix : Fr. 15.-; Fr. 10.- à partir de 15 exemplaires à la même adresse.

Zurich

Le maître et la suppléante

Une expertise indépendante demandée par 3 syndicats

d'enseignants a révélé une curieuse situation : en 1987, sur 2006 enseignants, 905 seulement avaient un engagement fixe comme maîtres principaux, la majorité (87 %) des 1001 autres enseignants n'ayant qu'un engagement renouvelable de semestre en semestre, comme suppléants, avec un traitement de 25 % inférieur. 43,5 % de ces suppléants sont des femmes, contre seulement 16 % de maîtresses principales. Les syndicats réclament l'égalité des traitements entre les deux catégories d'enseignants et une meilleure protection contre les licenciements.

Charge fiscale ?

FIDUXAL S.A.



Fiscalité - Comptabilité - Gestion

Corraterie 14
1204 Genève
Téléphone 28 86 66



La Faculté de médecine ouvre une inscription pour un poste de

PROFESSEUR ORDINAIRE DE MICROBIOLOGIE

Charge : Il s'agit d'un poste à charge complète comprenant :

- 30 heures de cours et séminaires durant l'année académique ;
- responsabilité des étudiants en médecine qui effectuent des travaux pratiques de microbiologie à l'Ecole de laborantines ;
- direction de programmes de recherche ;
- supervision du laboratoire des antibiotiques ;
- maintien des liens avec le Laboratoire central de bactériologie et la Division des maladies infectieuses (Hôpital cantonal universitaire de Genève).

Exigences :
Doctorat en médecine ; connaissances suffisantes en microbiologie et en médecine des maladies infectieuses.

Entrée en fonction : à convenir

Les dossiers de candidature doivent être adressés avant le 2 avril 1990 au **Décanat de la Faculté de médecine de l'Université de Genève, Centre médical universitaire, CH-1211 Genève 4** où peuvent être obtenus des renseignements complémentaires sur le cahier des charges et les conditions.

«Femmes Suisses» et la pub

La bulle Swissair



(srl) Errare humanum est, persevere rare diabolicum. Autrement dit : l'erreur est humaine,

donc aussi féminine, mais il faut s'amender pour se faire pardonner. La publicité de Swissair parue dans nos numéros d'août-septembre et d'octobre 1989 nous avait valu plusieurs protestations : comment un journal féministe avait-il pu accepter une annonce aussi sexiste, où les collaboratrices de Swissair étaient qualifiées de «charmant, dévouées, discrètes, serviables...». La violence de certaines de ces protestations nous a fait prendre conscience de notre erreur d'appréciation. Nous avons toujours effectué une sélection très rigide des annonces paraissant dans Femmes Suisses, nous renforçons encore cette sélection afin de ne plus faire la moindre entorse à la cohérence féministe dont nous nous réclamons. Cela étant dit, il nous a paru intére-

sant de demander un avis sur cet incident à Béatrice Pfister, déléguée aux questions féminines auprès de Swissair. Suite à notre intervention, Béatrice Pfister a discuté de l'annonce incriminée, qu'elle n'avait pas vue avant parution, avec les responsables de Swissair-Genève, dont elle émanait.

Elle-même ne peut pas, faute de temps, vérifier systématiquement tout le matériel publicitaire de Swissair paraissant de par le monde ; il faut qu'un contact direct s'établisse avec les personnes qui s'en occupent ; l'incident «Femmes Suisses» lui a permis en tout cas de nouer de tels contacts, et elle est certaine d'être spontanément consultée à l'avenir.

Chargée de l'élaboration d'un plan systématique pour la mise en œuvre de l'égalité des sexes chez Swissair, Béatrice Pfister entend aussi rester un carrefour de communication entre les employées et les clientes de Swissair et ses instances dirigeantes. Directement rattachée au directeur du personnel, elle se trouve en une position hiérarchique suffisamment élevée pour pouvoir le faire efficacement. La manière dont elle a donné suite à notre intervention le prouve.

UNIVERSITÉ DE GENÈVE



La Faculté de médecine ouvre une inscription pour un poste de

PROFESSEUR ADJOINT aux institutions universitaires de gériatrie de Genève

Charge : Il s'agit d'un poste à charge complète, comprenant un enseignement pré- et post-gradué et la responsabilité de la recherche dans le domaine de la biologie du vieillissement.

Exigences : Doctorat en médecine ou titre jugé équivalent. Expérience de la direction de recherches sur les aspects biologiques du vieillissement de l'homme.

Entrée en fonction : 1er octobre 1990 ou date à convenir

Les dossiers de candidature doivent être adressés avant le 2 avril 1990 au **secrétariat de la Faculté de médecine, Centre médical universitaire, 1, rue Michel-Servet, CH-1211 Genève 4**, auprès duquel des renseignements complémentaires peuvent être obtenus sur le cahier des charges et les conditions.